

Reims, le 01 juillet 2020

Cotisations sur salaires

Dossier suivi par : Jean-David Amato
Contact téléphonique : 0969366052
Dossier : **84750155800013 (ASCO)**
WM PRESTA OEUILLY
Objet : Attestation de fourniture des DS V2

Exp: MSA Marne Ardennes Meuse 24, bd Roederer - CS 30001 51077 Reims Cedex
88

WM PRESTA OEUILLY
LD LA PIERRE QUI TOURNE
51480 OEUILLY

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales établie pour l'application de l'article D.8222-5 du code du travail et destinée à être remise à vos cocontractants donneurs d'ordres.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements repris dans la liste ci-jointe.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas pour renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- ♦ Se connecter à www.msa085155.fr/verification-attestations,
- ♦ Contacter la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MARNE-ARDENNES-MEUSE en transmettant le **numéro de sécurité suivant : EVYKBIJTCM**.

Cette attestation est disponible sur les différents sites de la MSA pendant un an, à compter de la date d'envoi du courrier.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec votre interlocuteur dont les coordonnées figurent en haut de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction

PJ: Attestation de fourniture des DS V2

Reims, le 01 juillet 2020

Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 5 000 euros
(art. L.243-15, D.243-15 du CSS et D.725-22-5 du CRPM)

Demande d'attestation de fourniture de déclarations sociales légalement exigible lors de la conclusion d'un contrat et tous les six mois, jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, dont l'objet porte sur une obligation d'un montant au moins égal à 5 000 euros en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce

Code de Sécurité EVYKBIJTCM

Conformément à la législation, la validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par le cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à www.msa085155.fr/verification-attestations,
- Contacter la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MARNE-ARDENNES-MEUSE

En votre qualité d'employeur

DENOMINATION SOCIALE : WM PRESTA OEUILLY

Adresse du siège social : LD LA PIERRE QUI TOURNE
51480 OEUILLY

N° SIREN : 84750155800013

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 20 salarié(s) et une masse salariale de 33 420.30 euros,
- au titre du mois de mai de l'année 2020
- et pour les établissements suivants :

Etablissements concernés	Numéro SIRET
WM PRESTA OEUILLY	84750155800013

Délivrance de l'attestation de déclaration sociale

Le Directeur Général, soussigné certifie, qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS à la date du 01/07/2020.

Fait à Reims, le 01/07/2020

Le Directeur Général de la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MARNE-ARDENNES-MEUSE

ou son délégué

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie